

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BOURG-ARGENTAL

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 juillet 2017 à 18h00

COMPTE-RENDU

Etaient présents : MM et Mmes Stéphane HEYRAUD (Président), Marie-Pascale JANY, Michel CHEVALIER, Solange DIARD, Rachel DRI (à partir du point 3.2), Pierre-Henri GACHE, Olivier MOUNIER, Emilienne PRUD'HOMME, Jean-Noël CHARRAT, Charles RAMEAU, Christiane ROMÉZY, Christine HEYRAUD, Marcelle ARNAUD, René NICOD.

Etaient représentées : M. Rachel DRI par Mme Emilienne PRUD'HOMME (jusqu'au point 3.2), Mme Jacqueline ROUCHOUZE Par M. Michel CHEVALIER.

Etait excusée : Mme Valérie ALBUS.

Secrétaire de séance : Mme Solange DIARD.

Sous la Présidence de Stéphane HEYRAUD, le Conseil d'administration ouvre sa séance à 19h00.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration a pu valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu du CA du CCAS du 29 mars 2017 : A l'unanimité.

1. Election d'un président de séance

Dans le souci de sauvegarder l'indépendance du conseil d'administration, lors des séances où le compte administratif du président est débattu, le conseil d'administration élit son président. Dans ce cas, le président peut assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. Ce formalisme repose sur la distinction qu'il convient d'opérer entre la fonction délibérative qui appartient à l'assemblée, et la fonction exécutive qui revient au président.

Il revient donc au conseil d'administration d'élire un(e) président(e) de séance pour permettre l'évocation et la mise au vote du compte administratif de l'exercice 2016.

Le Président fait part de la candidature de Mme Marie-Pascale JANY, élue à l'unanimité.

2. Compte de gestion 2016

Le compte de gestion, document assimilable au bilan financier de CCAS pour l'année écoulée, est présenté par le receveur municipal, aux fins de constatation. Ce document, conforme au compte administratif de la commune pour l'exercice 2016, peut donc validé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du compte de gestion 2016 du comptable public.

3. Compte administratif 2016

Dans la mesure où, pour l'élection du président spécial pour la séance consacrée au débat sur le compte administratif du président, le vote au scrutin secret n'est pas obligatoire, Madame la Présidente propose de voter.

Au regard de sa gestion 2016, le compte administratif doit être approuvé par le conseil d'administration.

Il est conforme au compte de gestion du comptable public et comporte les éléments de résultats présentés en annexe.

Le conseil d'administration est donc invité à valider, après constatation de la sortie momentanée du président, le compte administratif 2016, et à affecter les résultats 2016 sur le budget 2017.

3.1 Affectation du résultat 2016

Au regard du compte administratif 2016 et après avoir constaté le retrait du président, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016, constate et affecte les résultats tels que présentés ci-dessous :

En section de fonctionnement

002. Excédent de fonctionnement reporté :	6 097.62 €
---	------------

3.2 Budget supplémentaire

Sur la base du compte administratif 2016, après avoir présenté les résultats 2016 budgétaire et cumulé, et l'affectation de ceux-ci, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives induites à réaliser sur l'exercice 2017 par le vote du budget supplémentaire.

En section de fonctionnement

Dépenses :	011	Charges à caractère général	637.29
Recettes :	002	Excédent de fonctionnement reporté	637.29

4. Point d'étape sur l'accueil des réfugiés politiques

Un point est fait sur l'accueil des deux familles à Bourg-Argental :

- Les enfants sont scolarisés : Ammar et Yehya à l'école élémentaire et Neveine et Maya au collège de Pilat. Un professeur de FLS (français langue seconde) leur dispense 12 h de cours par semaine.
- Des cours de Français sont donnés à l'Espace Déôme par des bénévoles, y compris au mois de juillet.
- Le permis de conduire de Haitham pourrait être validé pour un an sous réserve qu'il suive des cours de conduite. Il convient de trouver un code de la route en langue Arabe.
- Une demande de rapprochement familial a été refusée.
- Le budget consacré à l'accueil des familles fait apparaître un solde débiteur de 1300 € : 2400 € de dépenses et 1100 € de recettes (dons). (en attente des subventions de l'État).

5. Questions diverses

Noël et Partage fait part d'une sollicitation d'aides du collectif Pilatois Solidaires en faveur d'une famille originaire d'Europe de l'Est. Charles Rameau donne lecture du courrier adressé à Monsieur le Maire et informe l'assemblée de la suite négative donnée, par Noël et Partage, à la demande du collectif.

Le repas solidaire organisé par l'Espace Déôme est programmé le 17 décembre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

La secrétaire,

SIGNÉ

Solange DIARD